

Cour d'Appel de Douai

Tribunal de Grande Instance de Lille

RELAXE
obtenue
PAR ME REGLEY

Jugement prononcé le 5/2019

8ème Chambre Correctionnelle

N° minute :

N° parquet :

Plaidé le

Délibéré le .

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Lille le VI DEUX MILLE DIX-NEUF,

L

composé de Monsieur DUPREY Ludovic, vice-président, président du tribunal correctionnel désigné conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté de Madame AMARA Nadia, greffière,

en présence de Madame DECOURCELLE Marine, substitut,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

Nom : istien, Florian

né le 30 mai 1995 à ST SAULVE (Nord)

Nationalité : française

Situation familiale : célibataire

Situation professionnelle : intérimaire

Antécédents judiciaires : jamais condamné

Demeurant

Situation pénale : libre

non comparant représenté avec mandat par Maître REGLEY Antoine avocat au barreau de LILLE,

Prévenu du chef de :

CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de LE... ..,

Relaxe L], Florian des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE

LE PRESIDENT